

## COMPTE RENDU

### BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars à 17 h 30, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, à la salle des fêtes de Contres, Commune déléguée du Controis-en-Sologne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président

**Étaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur BRAULT Jean-Luc		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	Monsieur BIETTE Bernard
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	Madame COCHETON Stella	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur MARTELLIERE Eric
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur LACROIX Eric
<b>5<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur POMA Alain
<b>6<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>7<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Monsieur GOUTX Alain	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
<b>8<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	Madame GOMES Zita
<b>9<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>10<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	Madame ROUSSEAU Carole		
<b>11<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Monsieur HENAUULT Damien		

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 20
- votants : 20

**Date de convocation :**  
Le 16 mars 2021

**Étaient absents excusés :** Monsieur LANGLAIS Pierre –

Monsieur PAOLETTI Jacques est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

Avant d'ouvrir la séance du bureau exécutif communautaire, le Président invite les élus à observer une minute de silence en hommage suite au décès de Monsieur GIRAULT Bernard, maire de la Commune de Faverolles-sur-Cher. Un hommage public lui sera rendu jeudi 25 mars 2021 à 14 h 00 devant la mairie de Faverolles-sur-Cher suivi de la cérémonie religieuse à 15 h 30 en l'église Saint-Aubin de ladite commune.

## Affaires générales

### 1. PROJET DE TERRITOIRE/PACTE DE GOUVERNANCE

Lors de la réunion des Vice-président(e)s qui a eu lieu le 8 mars 2021, Monsieur Damien CHRISTIANY expert spécialisé dans l'accompagnement des intercommunalités et Monsieur DUBUS Thierry, du cabinet Nouveaux territoires consultants (NTC) sont venus présenter les éléments de diagnostic et d'enjeux du territoire communautaire afin de poser les bases du projet de territoire et du pacte de gouvernance en cours d'élaboration. Pour mémoire, le projet de territoire est un document susceptible d'évoluer dans le temps sur lequel la collectivité s'appuie pour définir les politiques publiques qui abordent tous les domaines qui font la vie du territoire communautaire pour les dix ans à venir et à minima pour le mandat en cours, en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, d'environnement et de gestion des ressources etc.... Le pacte de gouvernance vise à recenser les instances de gouvernance de l'intercommunalité et leurs grands principes de fonctionnement et leur harmonisation. Au cours de cette réunion, les Vice-Président(e)s ainsi que les deux membres délégués du bureau communautaire ont ensuite tour à tour pris la parole pour esquisser, suivant leurs compétences, un plan d'actions. Après avoir salué les membres du bureau, Monsieur DUBUS Thierry leur présente donc la trame de la stratégie à déployer ajustée en fonction des différents échanges qui ont eu lieu lors de la réunion susvisée et lors des entretiens avec les maires. Au regard des diverses observations faites par les membres du bureau, la version du document présenté est à nouveau affinée comme ci-annexé.

### 2. CONVENTION RELATIVE A L'ACQUISITION ET AU FINANCEMENT DE MATERIELS INFORMATIQUES A DESTINATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LOIR-ET-CHER DANS LE CADRE DU PROJET DE DEPLOIEMENT DE LA VISIOCONFERENCE AU PROFIT DES PUBLICS ELOIGNES DU NUMERIQUE

La Direction Départementale des Finances Publiques de Loir-et-Cher, en partenariat avec la Préfecture de Loir-et-Cher entend promouvoir la visioconférence dans les mairies volontaires au profit des "éloignés" géographiques et du numérique. Pour cela, ils s'engagent à la prise en charge financière d'un matériel informatique qui servira de support dédié à l'outil visioconférence nécessaire à cet effet. Ce déploiement sera réalisé en liaison étroite avec la Communauté de communes dont le rôle est de recenser les besoins auprès des mairies sur la base du volontariat et de fournir ce matériel. Les communes seront propriétaires et assureront la maintenance. Un accueil dédié confidentiel devra être assuré par la mairie. A ce jour, la Communauté a recensé 17 communes favorables à ce dispositif : Angé, Châteauvieux, Châtillon-sur-Cher, Chémery, Chissay-en-Touraine, Coudes, Couffy, Fresnes, Le



Controis-en-Sologne, Méhers, Monthou-sur-Cher, Montrichard Val de Cher, Oisly, Pontlevoy, Pouillé, Seigy, Selles-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon. Le Bureau exécutif communautaire est favorable à ce principe. Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Président signera prochainement la convention relative à l'acquisition et au financement de matériels informatiques pour déployer la visioconférence au profit des publics éloignés du numérique, afin de fixer les engagements respectifs de chaque partie.

## Affaires diverses

### 3. CŒUR DE FRANCE A VELO

Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, remet à chaque membre du bureau le courrier de Monsieur François BONNEAU, Président de la Région Centre-Val de Loire, adressé à Monsieur Christophe THORIN, Président du Pays, qui a saisi avec Monsieur Jeanny LORGEUX, Président de la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois, préalablement et dans l'urgence la Région Centre Val de Loire sur le plan de financement de la tranche 1 de la VéloRoute Cœur de France. En effet, suite à la réunion, qui a eu lieu le 23 mars dernier à la Région Centre-Val de Loire, portant sur le bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2017-2023, il s'est avéré que la somme 500 000 € manque désormais au plan de financement initial ! Le Président tient donc à souligner tout le travail effectué avec Monsieur Christophe THORIN et Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, DGS de la Communauté, pour que ce dossier soit retiré de l'ordre du jour de la commission permanente régionale qui devait entériner ces modifications non validées par la Communauté de Communes Val de Cher-Controis. Madame TOUCHAIN-MALTÊTE a rencontré avec le Pays, le Directeur général adjoint de Monsieur François BONNEAU, chargé des Transports / Aménagement du Territoire / Environnement-Numérique / Europe-International / Partenariats Publics, dans les 15 jours qui ont suivi afin de reprendre tous les financements ligne à ligne et exiger un courrier de réponse officiel actant lesdits nouveaux financements permettant de revenir au plan de charges initial. Le Président précise également que dans ce nouvel abondement financier, Monsieur François BONNEAU évoque un montant de 200 000 € « conservé initialement au titre des boucles connexes », dont « l'intégration pourra également être étudiée dans le contrat CRST suivant en 2023 ». En aucun cas, la Communauté de communes ne doit être considérée comme étant à l'initiative de ce refléchage des fonds, dont la maîtrise revient à la Région Centre-Val de Loire, **seule décisionnaire en la matière**. En tout état de cause, le prochain CRST sera très probablement préempté par le coût de construction de la dorsale Cœur de France à Vélo, il faudra donc le moment venu procéder à des négociations car ce seront autant de projets qui ne pourront se faire sur le territoire.

### 4. LABEL TERRITOIRE INNOVANT

Monsieur Alain POMA, en sa qualité de membre du bureau délégué en charge de la biodiversité, informe les membres du bureau que la Plateforme OPEN DATA du Plan Climat Val de Cher-Controis lancé sur le mandat précédent, a remporté le Label Territoire innovant, distinction Or lors du forum des interconnectés le mercredi 17 mars 2021. Le Val de Cher-Controis a candidaté au Label Territoire innovant aux côtés de Montpellier, La Rochelle, Rennes, Strasbourg, Lorient, Paris et bien d'autres collectivités. Depuis 2009, le Label des Territoires innovants est la récompense nationale permettant la reconnaissance de la collectivité par ses pairs et les experts de l'innovation territoriale. Il distingue les collectivités locales mettant en œuvre les usages des nouvelles technologies sur leur territoire.

La séance est levée à 19 h 30  
Le Controis-en-Sologne, le 22 mars 2021

Le Président  
Jean-Luc BRAULT

